

vu la motion de l'opposition au *Feuilleton* à été de penser que les députés échangeraient des remarques acerbes sur les déclarations du ministre au sujet du développement d'un gouvernement indépendant pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. En lisant la motion, je me suis rendu compte que nous pourrions nous engager dans une discussion inutile alors que nous avons une occasion unique, nous du Nord et ceux qui s'intéressent au Nord canadien, d'exprimer nos opinions. Après avoir écouté le député du Yukon (M. Nielsen)—c'est sans doute lui qui a convaincu son parti de l'importance du sujet et je l'en félicite—et d'autres qui ont exprimé leurs vues sur le Nord, je sais que le ministre tiendra compte des remarques constructives qu'on lui a faites aujourd'hui.

Ces propos portaient sur le gouvernement autonome et les politiques visant l'expansion politique, sociale et économique du Nord canadien. Avant la séance, j'ai mis la main sur une annonce parue le 18 novembre dans un quotidien d'Ottawa et de nature à faire naître des soupçons quant aux motifs qui ont inspiré la motion de l'opposition.

M. Nielsen: Lis-la, Bud; lis-la.

M. Orange: J'en ai l'intention.

M. Nielsen: Lis celle que je t'ai envoyée.

M. Orange: Je cite:

On demande un député qui consente à représenter le Conseil territorial du Yukon au cours de ses démarches en vue d'obtenir un gouvernement responsable. S'adresser à Don Taylor, Pièce 207, Hôtel Taku, Whitehorse, T.Y.

Je me demande s'il n'y a pas là plus qu'une coïncidence.

Je veux souligner aussi...

• (2.20 p.m.)

M. Nielsen: Lisez ce que vous avez en main.

M. Orange: ...que la personne que je viens de nommer est un membre éminent du parti libéral du Yukon. Je pourrais ajouter qu'il partage l'avis du député d'en face en ce qui concerne l'autodétermination dans le Yukon. Dans sa déclaration,—qui, je le regrette, s'est fait attendre, nous aurions aimé la présenter il y a un an ou un an et demi—le ministre a mentionné un certain nombre de points d'une grande importance pour la population des Territoires du Nord-Ouest. Il a parlé de l'adjonction de deux membres élus au Conseil des Territoires. Je reviendrai sur ce point plus tard. Il a déclaré que le mandat du Conseil

serait prolongé de trois à quatre ans. Il a laissé au Conseil la liberté d'abaisser l'âge donnant droit de vote. Il a réduit de deux à un an la période durant laquelle il peut y avoir refus de sanctionner les mesures législatives. Il a offert aux membres l'occasion de fixer eux-mêmes leurs propres indemnités. Ce point est très important, compte tenu de leurs responsabilités à titre de membres élus.

Le ministre a établi un organisme qui sera un comité permanent du Conseil territorial et qui sera chargé d'examiner de concert avec le commissaire les aspects financiers de l'administration des Territoires. A mon avis et de l'avis de la population des Territoires du Nord-Ouest, je suis désolé d'avoir à le constater, le ministre n'est pas allé aussi loin qu'il l'aurait dû. Je souhaite que le projet de loi qu'il présentera renfermera une disposition portant que le nombre des membres élus du Conseil sera augmenté de quatre et non de deux. J'informe le ministre dès maintenant que si, au moment de son étude en comité, la mesure ne renferme pas une telle disposition, je proposerai un amendement dans ce sens.

M. Nielsen: Allez-vous aussi résigner vos fonctions de secrétaire parlementaire?

M. Orange: Pour ce qui est de l'âge des votants, ce devrait être la responsabilité du Conseil. Il ne nous revient pas, à nous du Parlement à Ottawa, de dire à quel âge les gens du Nord doivent voter. J'espère que les commissaires des deux territoires seront autorisés à emprunter de l'argent sans avoir à passer par la fastidieuse filière du Conseil du Trésor et du ministère des Finances à Ottawa.

M. Nielsen: Nous avons déjà ce pouvoir.

M. Orange: Pas complètement.

M. Nielsen: Le commissaire du Territoire du Yukon l'a déjà à l'heure actuelle.

M. Orange: L'honorable vis-à-vis dit que le commissaire du Territoire du Yukon a déjà ce pouvoir. J'espère qu'il en sera de même des Territoires du Nord-Ouest. D'autre part, le pouvoir le plus important, pour les membres du Conseil, c'est celui de participer au gouvernement, et d'avoir leur mot à dire quant aux programmes, aux politiques, et aux dépenses.

En ce moment, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest est au fond l'opposition loyale de Sa Majesté face au commissaire. Si nous voulons accorder un gouvernement responsable aux gens du Nord, cette manière de voir les